
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 9 février 2017 à 18h30 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
6	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
8	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	Départ après la 28 ^{ème} délibération
12	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 15 ^{ème} délibération
13	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
14	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
17	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
22	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
23	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
24	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
25	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
26	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
27	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
28	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
29	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
30	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
31	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
32	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
33	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
34	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
35	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Colette GILLET
36	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
37	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
38	MERY	T	Eudes BOUVIER	
39	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
40	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
41	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
42	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
43	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
44	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
45	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
46	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
47	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
48	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
49	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

50 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir de Corinne CASANOVA
51 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
52 TRESSERVE	T Eric COURSON	
53 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
54 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
55 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
56 VOGLANS	T Yves MERCIER	
57 VOGLANS	T Martine BERNON	

28 communes présentes

Autres présents non votants :

Michel GOUDOUNEIX	Directeur Général des Services
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint des Services
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Françoise GRAVIER	Directrice pôle Ressources
Laurent LAVAISSIERE	Directeur du pôle Développement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Olivier VERDENAL	Responsable du service Finances
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 261 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 57 présents (55 titulaires et 2 suppléants), et 64 votants.

ADMINISTRATION GENERALE
Institution de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Monsieur le président rappelle que la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose à Grand Lac, en sa qualité d'EPCI de plus de 5 000 habitants compétent en matière d'aménagement de l'espace, d'instituer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

La CIA a pour missions réglementaires de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics et des transports collectifs,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- Présenter un rapport annuel devant le Conseil communautaire et le transmettre au Préfet, au Président du Conseil général, au Conseil Départemental Consultatif de Personnes Handicapées et à l'ensemble des responsables d'installations, bâtiments, lieux de travail concernés par le contenu du rapport. Ce dernier doit porter sur l'état d'avancement des démarches engagées et formaliser toutes propositions de nature à améliorer les conditions d'accessibilité de l'existant.
- Par ailleurs, l'ordonnance n°204-1090 confie à la CIA une mission supplémentaire : celle de tenir à jour par voie électronique la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal et qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

L'article L. 2143-3 du CGCT prévoit que cette Commission est composée notamment des représentants de l'EPCI, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. La CIA est présidée par le Président de l'EPCI ou son représentant. Monsieur le Président informe l'assemblée que Nicole Falcetta le représentera au sein de cette commission et présidera donc la commission. Celle-ci sera nommée par arrêté du Président. Le Président de l'EPCI arrêtera la liste des membres de cette commission, conformément à l'article L. 2143-3 du CGCT.

Il est proposé au Conseil communautaire :

1. D'approuver la création d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité.
2. D'approuver la composition de cette Commission (la liste des membres étant ensuite arrêtée par le Président de Grand Lac), à savoir :
 - Le Président de la Commission : le Président de Grand Lac ou son représentant (Nicole Falcetta);
 - La Vice-présidente en charge des Transports : Corinne Casanova, représentant également la commune d'Aix-les-Bains ;
 - 26 autres représentants de Grand Lac, (un représentant de chacune des 26 autres communes de Grand Lac, hors Aix-les-Bains et La Chapelle du Mont du Chat, déjà représentées) ;

- Des représentants d'associations de personnes handicapées (1 représentant par associations) : Association des Paralysés de France (A.P.F) - Association Française contre les Myopathies - Association Valentin Haüy - Association RETINA – Association pour adultes et jeunes handicapés - Association de parents d'enfants inadaptés Les Papillons blancs - Foyer d'accueil médicalisé Les Hirondelles - Handisport - Comité départemental handisport Savoie - Union départementale des amis et familles de malades mentaux.
- Des représentants d'usagers (associations et professionnels) : CCAS d'Aix-les-Bains - Conseil des sages de la ville d'Aix-les-Bains - CIAS
- Un représentant de la société délégataire des transports CTLB.
- Des techniciens ou des personnes d'organismes interne ou externes : OPAC de Savoie - Délégation territoriale à la vie sociale - Directeur général des services techniques de la ville d'Aix-les-Bains – Direction Grand Lac – Service Habitat Grand Lac - Service Déplacement Grand Lac.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005,
- APPROUVE la composition indiquée ci-dessus, en sachant que le soin d'arrêter la liste des membres de la CIA revient au Président de Grand Lac,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette commission.

Aix-les-Bains, le 9 février 2017

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 70 |
| - Présents : 55 |
| - Votants : 63 |
| - Pour : 63 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Institution de la commission Intercommunale pour l'accessibilité

Date de transmission de l'acte : 13/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 13/02/2017

Numéro de l'acte : d1720 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170209-d1720-DE

Date de décision : 09/02/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)